

	LICENCE PROFESSIONNELLE					
Niveau :	SANTÉ – FORMATIONS TECHNOLOGIQUES					LP 180 ECTS
Domaine :	LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX					
Mention :	Parcours 1 : LOGISTIQUE HOSPITALIERE					
Parcours :	Parcours 2 : LOGISTIQUE APPLIQUEE AUX BLOCS OPERATOIRES Parcours 3 : QUALITE EN ETABLISSEMENT DE SANTE					
Volume horaire étudiant :	Parcours 1 : 110 h	310 h			130 h	550 H
	Parcours 2 : 80 h	335 h			135 h	550 H
	Parcours 3 : 80 h	335 h			135 h	550 H
	cours magistraux	travaux dirigés			stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Agnès BASAILLE-GAHITTE Maître de conférences ☎03.85.42.43.41 agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr	Marie GIRARDOT ☎03.85 42 43 57 licencelog@iutchalon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Universitaire de Technologie 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÛNE Site Web: http://iutchalon.u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

Former des cadres logisticiens maîtrisant la législation des produits pharmaceutiques et la politique hospitalière.

Pour le parcours 1 :

Les hôpitaux et cliniques s'ouvrent à la logistique globale. Les particularités culturelles et réglementaires, la diversité des flux et la complexité des processus dans ce milieu peu ouvert à la logistique globale, démontrent la nécessité de spécialiser des logisticiens dans cette branche émergente.

L'accréditation des établissements de soins favorise notamment les projets logistiques qui seront source d'économie et leur permettront ainsi de financer leurs investissements par des gains de productivité.

La diversité des flux et la complexité des processus justifient donc une formation d'un bon niveau technique qui intègre des intervenants professionnels. La maîtrise des nouvelles technologies informatiques permettra aux diplômés d'obtenir des débouchés dans la stratégie de l'organisation globale des flux physiques et d'information.

Pour le parcours 2, ouvert exclusivement en formation continue spécifique (création) :

L'objectif est de permettre aux gestionnaires de blocs opératoires ou plateforme interventionnelles d'acquérir ou d'actualiser l'ensemble des connaissances concernant le volet logistique de leur mission qui se développe à l'intérieur même des blocs opératoires des établissements de soins privés ou publics de tailles diverses.

La formation a pour but de donner, à travers une vision globale de la fonction management dans cette structure, des méthodes et outils spécifiques qui participeront à l'optimisation de son fonctionnement.

Pour le parcours 3 ouvert exclusivement en formation continue spécifique (création) :

Cette formation répond à une attente professionnelle et institutionnelle en matière de management des démarches qualité intégrant la gestion globale des risques, la sécurité, l'environnement et le développement durable des organisations dans un contexte croissant d'exigences réglementaires et de recommandations dans le cadre de la certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'évaluations internes et externes sous l'égide de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM).

Les professionnels de la santé doivent, aujourd'hui, rendre des comptes pour de multiples raisons : pression des consommateurs, des médias et de l'environnement sociétal, contraintes économiques et nécessité de maîtriser les dépenses de santé, volonté forte d'informations sur la qualité des soins, exigences sécuritaires et obligations réglementaires.

Dans cet esprit, le principal objectif de cette formation est de répondre à la première de ces dimensions en guidant les acteurs en situation de management de démarches qualité vis à vis des exigences réglementaires, des normes, des recommandations et de mettre en place les méthodes et outils d'organisation et d'amélioration des structures sanitaires et médico-sociales.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)**

Pour le parcours 1, métiers visés :

Logisticiens des établissements de soins,
Logisticiens des fournisseurs des établissements de soins,
Logisticiens des prestataires,
Dans les CHU, logisticiens d'étage.

Pour le parcours 2, métiers visés :

Responsables logistiques du bloc opérateur
Assistants logistiques des plateaux techniques interventionnels

Pour le parcours 3, métiers visés :

Tout professionnel confronté à la responsabilité de la mise en place d'une démarche d'amélioration et désireux d'actualiser, élargir et renouveler ses compétences :

Gestionnaires
Coordonnateurs de la gestion des risques associés aux soins
Assistant qualité des établissements de santé

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de la formation

Pour le parcours 1 :

Par leur connaissance des méthodes de maîtrise des flux, ils seront aptes :

A gérer les flux spécifiques de patients, des urgences et du bloc opératoire, de matières (prélèvements, produits sanguins, produits pharmaceutiques, déchets...), de parcs automobiles et manutentions spécialisées.

A organiser la distribution à l'intérieur des établissements de soins.

A mettre en place les NTIC comme l'EDI, les codes-barres, le commerce électronique.

A assurer la qualité et la sécurité à un niveau de performance et d'efficacité depuis le fournisseur des établissements de soins jusqu'au patient.

Pour le parcours 2 :

Le champ de compétences à acquérir doit prendre en compte :

➤ Dans le processus de programmation et de coordination opératoire :

La gestion de l'interface lits amont-aval/bloc opératoire

➤ Dans le processus de régulation de la journée opératoire :

Le transport des patients amont-aval au bloc opératoire

Le transport et la manutention des patients dans le bloc opératoire et en salle de surveillance post interventionnelle La

préparation des interventions dans les salles interventionnelles et en SSPI

La gestion de tout le matériel utilisé lors des interventions

Le bio nettoyage entre deux procédures opératoires

La gestion des déchets

La collecte, l'acheminement, et l'envoi des prélèvements

La commande, l'acheminement et la réception des produits sanguins labiles

➤ Dans le processus de gestion des ressources matérielles :

L'approvisionnement des produits médicaux et non médicaux

Le bio nettoyage général

La maintenance préventive et

corrective La traçabilité de l'ensemble.

Les compétences recherchées permettent aux étudiants :

- D'assumer au mieux son rôle professionnel, ses missions et responsabilité dans la gestion du bloc opératoire
- D'identifier l'étendue et les limites du rôle des autres intervenants et professionnels et d'assurer la coordination de ces différents rôles et compétence pour la cohérence et l'efficacité de l'ensemble
- Pouvoir assurer le pilotage et la traçabilité de l'ensemble des opérations logistiques
- D'acquérir et de maintenir à jour ses connaissances

Pour le parcours 3 :

Les objectifs du diplôme sont de permettre aux professionnels des secteurs sanitaire et médico-social :

- De posséder un niveau d'expertise suffisant sur les différentes problématiques du management de la qualité, du risque, de la sécurité, de l'environnement du soin ainsi que d'une politique de développement durable des activités des établissements de santé ;
- D'acquérir des connaissances permettant de concevoir et de piloter les différents types de démarche qualité au niveau d'un établissement de santé, d'un pôle d'activité ou d'un service (soins, hébergement, médico-technique, technique, administratif).

Le titulaire du diplôme est capable de maîtriser les concepts, méthodes et outils nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'un Système de Management de la Qualité, intégrant :

- Le management en mode projet,
- L'approche processus des organisations,
- La cartographie des risques,
- L'analyse de causes et d'évènements,
- L'évaluation des pratiques professionnelles,
- La sécurité et la durabilité des organisations,
- La gestion des procédures d'évaluation interne et externe (HAS, ANESM)

Le titulaire du diplôme est capable :

- D'élaborer la politique qualité, d'en identifier les objectifs, de formaliser un programme et d'en mesurer l'avancement à partir d'indicateurs et de tableaux de bord ;
- D'identifier, analyser les exigences des référentiels normatifs en vigueur ainsi que les exigences réglementaires ;
- De piloter les processus du management de la qualité en mode projet.

Les acquis de la formation seront pour les participants de :

- Connaître les enjeux de la HAS ayant pour mission d'évaluer et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients dans les établissements de santé et en médecine de ville et de l'ANESM dans l'accompagnement des établissements médico-sociaux pour la mise en œuvre de l'évaluation interne et externe ;
- Maîtriser les outils afférents aux démarches suscitées.

Modalités d'accès à l'année de formation :**■ Sur sélection : Les candidats seront choisis sur dossier et éventuellement sur entretien****En formation initiale, en contrat de professionnalisation ou en apprentissage**

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

Pour le parcours 1 Logistique Hospitalière, il est conseillé d'avoir une connaissance du monde hospitalier.

Les BAC+2 sont :

- **L2** Mathématiques et Informatique Appliqués aux Sciences (MIAS) – Administration Economique et Sociale (AES) – Economie, Gestion – Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS).
- **BTS** Commerce International – Comptabilité, Gestion des Entreprises – Informatique de Gestion – Transport.
- **DUT** Techniques de Commercialisation – Gestion des Entreprises et Administration – Gestion Administrative et Commerciale – Informatique – Gestion Logistique et Transport – Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques – Statistiques et Traitement Informatique des données – Organisation et Génie de la Production – Qualité Logistique Industrielle et Organisation
- **DEUST** Santé

En formation continue intégrée et/ou formation continue spécifique

La formation est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau III (Bac+2) : DEUG, BTS, DUT...

La licence est ouverte aux professionnels des secteurs concernés, en fonction de leur expérience professionnelle, justifiant d'un niveau minimum baccalauréat et d'une validation des acquis.

En fonction de l'expérience professionnelle et/ou d'acquis personnels, une validation d'acquis pour accéder à la formation peut être demandée par les personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat).

Le dépôt de candidature pédagogique est à effectuer auprès du secrétariat du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) 3 mois avant le début de la formation.

L'admission est prononcée après examens de dossiers et entretien éventuel.

Les dossiers de rémunération et de prise en charge des frais de formation sont élaborés avec les candidats par le SEFCA.

Pour le parcours 1 logistique hospitalière : Il peut s'agir de personnels du secteur hospitalier public ou privé, relevant de services généraux ou techniques et en charge du secteur logistique, de responsables de magasinage, d'infirmier(e)s ou surveillant(e)s généraux, de préparateurs en pharmacie envisageant une évolution interne...

La **formation continue spécifique** se déroule sur un an et demi sous la forme de regroupements de 3 jours par mois (les mercredis, jeudis et vendredis de la 2ème semaine de chaque mois). Elle se déroule à Chalon sur Saône, IUT et Centre Hospitalier William Morey, le vendredi, pour le parcours 1 logistique hospitalière, à Dijon (PHA, CHU de Dijon). **Une dispense de stage pratique peut être accordée pour les participants ayant une activité en rapport avec la fonction logistique.**

Pour le parcours 2 Logistique appliquée aux Blocs Opératoires (LBO), il n'est ouvert qu'en **formation continue spécifique**, la formation se déroule sur la Plateforme Hospitalière d'Approvisionnement au CHU de Dijon, IUT de Chalon-sur-Saône.

Pour le parcours 3 Qualité en établissement de santé (QES), il n'est ouvert qu'en **formation continue spécifique**, il se déroule au Centre Hospitalier William Morey à Chalon-sur-Saône., IUT de Chalon-sur-Saône ;

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En **formation initiale** : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En **formation continue** : s'adresser au service de formation continue de l'université formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr

Ce dispositif s'adresse uniquement à des salariés ou agents de la fonction publique, en plan de formation, période de professionnalisation ou congé individuel de formation...

Cette licence peut être suivie en contrat de professionnalisation. Si tel était le cas, les étudiants en contrat de professionnalisation n'auront pas de jeux d'entreprises et travailleront pour leur projet tuteurés en binôme la plupart du temps.

Elle peut être suivie :

En contrat de professionnalisation (uniquement dans le secteur privé)

En contrat d'apprentissage (uniquement dans le secteur public)

En période de professionnalisation

Au titre du compte temps formation (à partir du 1^{er} janvier 2015) Au titre du DIF

Au titre du CIF

Au titre du plan de formation

Elle peut être suivie d'une manière modulaire avec ou sans inscription au diplôme.

Elle peut être étalée sur un cursus pluriannuel d'au plus 3 ans (sauf dérogation) sur décision expresse de la commission de sélection et pour des motifs professionnels.

- Cours et TD dispensés par des enseignants universitaire et professionnels
- Etudes de cas et visites d'établissements de santé
- Projets tuteurés

En formation continue spécifique

La licence commence en janvier de l'année n pour finir en mai de l'année n+1, à raison de 3 jours par mois (sauf au mois d'août).

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

TRONC COMMUN (le tronc commun est mutualisé avec la Licence Professionnelle Mention Logistique et Systèmes d'information)

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine Général	Droit social	10	10		20		CT	2
	Stratégie		15		15		CT	1.5
	Anglais technique		20		20		CC	1.5
TOTAL UE1		10	45		55	5		5
UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine de gestion	Contrôle de gestion	15	10		25		CT	3
	Management, GRH		20		20		CT + CC	1.5
	Techniques d'enquêtes	10	15		25		CC	1.5
TOTAL UE2		25	45		70	6		6
UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine technique	Aide à la décision	30	10		40		CT	4
	RO en informatique		25		25		CC	2
TOTAL UE3		30	35		65	6		6
UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Domaine professionnel de logistique	Logistique	15	30		45		CT	4
	Jeux de simulation logistique		20		20		CC	1.5
	NTIC		20		20		CT	1.5
TOTAL UE4		15	70		85	7		7
TOTAL TRONC COMMUN		80	195		275	24		24

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Parcours 1 - Logistique Hospitalière

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier général	Economie de la santé	30	10		40		CT	3.5
	Droit hospitalier		20		20		CT	1.5
TOTAL UE5		30	30		60	5		5

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier spécialisation	Gestion de parcs spécialisés		15		15		CT	1
	Qualité en établissement de santé		25		25		CC + CT	2
	Logistique Hospitalière		45		45		CT	4
TOTAL UE6			85		85	7		7

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Mémoire		130		130			8
TOTAL UE7			130		130	8		8

UE8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Stage					16		16
TOTAL UE8						16		16

TOTAL UE5 + UE6 + UE7 + UE8		30	245		275	36		36
TOTAL TRONC COMMUN + UE PARCOURS 1		110	440		550	60		60

Parcours 2 - Logistique appliquée aux blocs opératoires

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier général	Systèmes d'information		35		35		CC	3
	Flux de patients		25		25		CC	2
TOTAL UE5			60		60	5		5

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier spécialisation	Gestion des flux de stérilisation et standard pour la gestion des flux		35		35		CT	3
	Approvisionnement des produits pharmaceutiques		10		10		CT	1
	Bonne pratique des blocs opératoires ou plateformes interventionnelles		35		35		CT	3
TOTAL UE6			80		80	7		7

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Stage – Mémoire – Projet tuteuré		135		135			24
TOTAL UE7			135		135	24		24

TOTAL UE5 + UE6 + UE7			275		275	36		36
TOTAL TRONC COMMUN + UE PARCOURS 2		80	470		550	60		60

Parcours 3 - Qualité en établissement de santé

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier général	Modalité de financement des établissements de santé et management opérationnel		30		30		CT	3
	Sécurité environnement et développement durable		20		20		CC	2
TOTAL UE5			50		50	5		5

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
Cœur de métier spécialisation	Outils de management du risque et de l'évaluation		35		35		CT + CC	3
	Certification HAS et démarche ANESM		20		20		CT	1
	Système de management de la qualité		35		35		CT + CC	3
TOTAL UE6			90		90	7		7

UE7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval session 1 et 2 (1)	Coef
	Stage – Mémoire – Projet tuteuré		135		135			24
TOTAL UE7			135		135	24		24

TOTAL UE5 + UE6 + UE7			275		275	36		36
TOTAL TRONC COMMUN + UE PARCOURS 3		80	470		550	60		60

ATTENTION, LES PARCOURS 2 ET 3 N'OUVRENT QU'EN FORMATION CONTINUE SPECIFIQUE

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

■ Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Sur les 130h (parcours 1) et 135h (parcours 2 et 3) prévues de projet tutoré, 25h ont lieu en face à face, sous la direction d'un enseignant de l'équipe pédagogique, permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances ou compétences spécifiques nécessaires à la réalisation de son étude (aide à la rédaction, à la soutenance de projet, à la recherche d'informations, à l'utilisation d'installations ou de logiciels spécifiques, ...).

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.